



# 90 secondes

## Lettre d'information aux Continvoironnais mars 2023

### Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je commence ce message par une bonne nouvelle : il n'y aura pas de fermeture de classes dans notre RPI, pour la prochaine rentrée scolaire. Restons prudents et solidaires pour maintenir nos classes et nos élèves dans nos villages.

Un pilier de notre église a subi un choc à la suite du passage d'un camion transportant du bois. Les réparations seront prises en charge par l'assurance de l'entreprise après acceptation des devis, qui seront présentés à l'expert. Ouf !!!!

Pour notre futur budget d'investissement prévisionnel 2023, nous allons inclure différents travaux :  
Pour la salle des fêtes : la climatisation réversible, le parquet, et l'éclairage à base de lampes basse consommation.  
La réfection du kiosque qui est en bonne voie.  
L'aménagement de l'espace autour de l'étang et bien d'autres idées pour lesquelles nos conseillers municipaux aimeraient obtenir des subventions. L'objectif restant l'embellissement de notre village.

Bien entendu, si vous avez des idées pour améliorer la vie à Continvoir, vous pouvez contacter la mairie afin que nous puissions les étudier.

La fibre est arrivée dans notre commune, consultez le site <https://valde Loire fibre> pour savoir si vous êtes éligibles. Dans un deuxième temps, contactez votre opérateur pour le raccordement.

Continuez de bien vivre à Continvoir et profitez de tous les bons moments.

Le Maire François Grandemange

### POSTE A POURVOIR

La commune recherche une aide cantinière du 2 mai au 7 juillet ! **Contactez la mairie pour plus d'informations**

### LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Le SNU est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire prodiguée tout au long de la scolarité, notamment au collège et au lycée où les jeunes élèves bénéficient d'un enseignement spécifique au thème de la défense intégré dans les programmes pédagogiques de l'Education Nationale.

Le SNU est un parcours d'engagement décomposé en 3 phases successives : Un séjour de cohésion, une mission d'intérêt général, la possibilité d'un engagement volontaire.

En 2022, 342 volontaires d'Indre et Loire ont participé au SNU. Au terme d'une classe d'âge chaque année, le SNU remplacera la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Renseignements : <https://www.snu.gouv.fr/>

### WORK'IN TOVAL



**Inauguration le 23 janvier 2023 du nouvel espace de coworking WORK'IN TOVAL situé à Courcelles-de-Touraine**, en présence de Xavier DUPONT, président de la Communauté de Commune Touraine Ouest Val de Loire, Benjamin Philippon, Vice-Président "Développement économique" de la Communauté de Commune Touraine Ouest Val de Loire et Philippe ADET, Maire de Courcelles.

Pour en savoir plus sur les espaces de coworking, n'hésitez pas à contacter Maéva PEJOT par téléphone au 06.73.75.09.31 ou par mail [mpejot@cctoival.fr](mailto:mpejot@cctoival.fr)

### NOS EMPLOYES TERRITORIAUX A L'HONNEUR



Remise de médailles du travail et de diplômes à la Mairie le 16 janvier 2023.  
Monsieur le Maire a décerné à Mme Mireille BARBIER la médaille de vermeil (30 ans) et à Mme Lydia VAUGUET et à M. Philippe PINSON la médaille d'argent (20 ans).

# RENDEZ-VOUS

FESTIVAL DES PASSIONS LE 16 AVRIL 2023

organisé par le Comité des Fêtes

BROCANTE - EXPOSITION - TOMBOLA

Restauration sur place



Du 1<sup>er</sup> au 15 JUIN 2023 - PLACE DU MAIL

Collecte des papiers organisée par le **SMIPE** au profit des écoles.

Venez déposer vos papiers, journaux, prospectus, magazines, enveloppes blanches.

Merci! Nous comptons sur votre participation active à ce challenge.

## ASSAD DE BOURGUEIL

Nos interventions d'Aides à Domicile s'organisent autour des axes suivants :

- L'entretien du linge et domicile ;
- L'aide et l'accompagnement aux courses et autres démarches...
- La stimulation et la préparation des repas ;
- L'aide aux gestes d'hygiène du quotidien (lever, coucher, aide à la toilette, transferts) ;
- Prévention, veille, alerte.

Nous assurons la continuité du service, sept jours sur sept et 365 jours par an.

Pour cela, la priorité est centrée sur notre équipe d'aides à domicile qui se renforce et se structure grâce :

**Aux réunions en autonomie,**

**Au plan de formation** axé sur l'accueil des nouveaux salariés et l'évolution des compétences.

**Aux représentants du personnel** (CSE) qui se mobilisent sur la prévention des risques physiques et psychosociaux.

**À la Convention collective** revalorisée qui permet un vrai parcours entre le début et la fin de carrière en fonction du diplôme, des formations et de l'expérience (SMIC jusqu'à 2200 € brut, kilomètres et temps de déplacement...)

**Le Service Portage de Repas** se caractérise par la haute qualité de ses plats et par la liberté de choix des plats (nous disposons aussi de menus adaptés sans sel, diabétique...)

Enfin le service **Mobilité**, déductible des impôts, comme les autres services, permet le déplacement programmé pour les courses ou autres démarches sur plusieurs communes des environs.

Alors, pour l'année 2023, **rejoignez notre dynamique équipe** de salariés et de bénévoles au service de nos aînés et voisins.

La Présidente, Marie-José FOUQUET

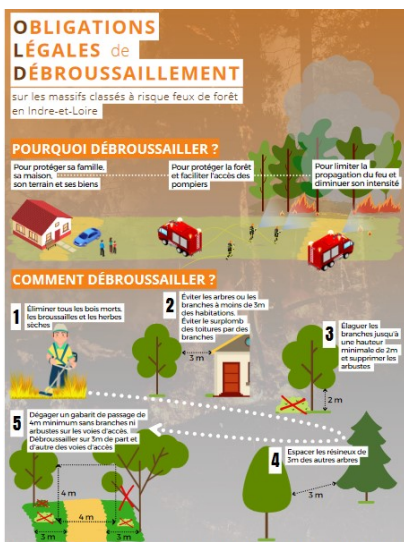
ASSAD Bourgueil, 30 rue du Commerce à Bourgueil - Tel : 02.47.97.73.45 Mail : [contact@assad-bourgueil.fr](mailto:contact@assad-bourgueil.fr)

## BIENS IMMOBILIERS

Depuis le 01/01/2023 et jusqu'au 30/06/2023 inclus. Tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements, connectez vous à votre compte [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique «Gérer mes biens immobiliers». En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, contactez le 0 809 401 401. **En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.**

## OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Les Obligations légales de débroussaillage (OLD) sont définies par les articles L.131-10 à L.131-16 et L.134-5 à L.134-18 du code forestier. Les OLD s'appliquent uniquement sur les massifs classés à risque feux de forêt avec la prise d'un arrêté préfectoral spécifique. La commune de Continvoir est classée en zone de priorité 1 par l'arrêté du 18/07/2022 (donc très à risque). Il en résulte que tous les abords des constructions et des voies d'accès situées à moins de 200m de bois, forêts, landes, plantations doivent être débroussaillés.



**En zone urbaine :** La totalité de la parcelle bâtie ou non doit être débroussaillée.

**En zone non urbaine :** L'obligation de débroussailler porte sur un rayon de 50m autour des constructions/installations et sur une largeur de 3m le long des voies d'accès privés menant aux constructions/installations et le long des voies d'accès publiques.

Le long de ces voies d'accès, les arbres situés dans la bande à débroussailler doivent être élagués pour laisser une hauteur sous branche de 4m.

### DERNIERE MINUTE

#### **DON DE SANG**

Le mercredi **26/04/2023** de **15h00 à 19h00** à la salle des fêtes de **BOURGUEIL**

Prochain numéro en  
mai 2023

C  
O  
N  
T  
I  
N  
V  
O  
I  
R

N°  
17

03  
2023

